

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



**Cycle « DECOUVERTE DE L'ARCHITECTURE »
AUTOMNE 2019**

Dossier à retourner à :

École Spéciale d'Architecture

254, Boulevard Raspail - 75014 Paris

Responsable des admissions : **Martine Jeanne**

Téléphone : + 33 (0)1 40 47 40 00

E-mail : martine_jeanne@esa-paris.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Cycle « DECOUVERTE DE L'ARCHITECTURE »

Session Automne 2019

DIPLÔMES :

Baccalauréat obtenu : Série : Date :

Baccalauréat en préparation : Série : Date :

Diplômes équivalents ou diplômes étrangers :

Autres études :

Cycle Découverte ESA déjà suivi.....OUI Date : NON

Le candidat a-t-il déjà passé l'Examen d'Admission : OUI Date : NON

FICHE SIGNALÉTIQUE :

NOM :

Prénom : Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Pays :

Nationalité :

N° de téléphone du candidat :

Adresse e-mail du candidat (EN LETTRES CAPITALES) :

Nom et adresse des parents :

Profession du père :

Profession de la mère :

N° de téléphone des parents :

Adresse e-mail des parents (EN LETTRES CAPITALES) :

**POUR ÊTRE COMPLET, VOTRE DOSSIER DOIT OBLIGATOIREMENT COMPORTER LES PIÈCES
CI-DESSOUS INDIQUÉES ET NOUS ÊTRE RETOURNÉ AVANT LE 23 AOÛT 2019 DERNIER DELAI.**

1. Cette fiche d'inscription dûment remplie
2. La copie du Baccalauréat et des résultats
3. Une photo d'identité de **très bonne qualité** et si possible autocollante
4. Une lettre de motivation manuscrite (une page environ recto-verso)
5. Le règlement de **3 000,00 €** par chèque (à l'ordre de l'ESA) ou par virement bancaire (RIB sur demande)

Je soussigné(e) M/Mme (NOM et Prénom) :

Agissant en qualité de (lien avec le candidat)

Déclare avoir pris connaissance du règlement financier de l'ESA, figurant au verso du présent document, et y souscrire sans réserve ; reconnaît avoir pris connaissance du formulaire et de l'avis d'information joints au présent bulletin.

Date et signature :

REGLEMENT FINANCIER DE L'ESA

Une inscription préalable est obligatoire pour toute inscription à l'Ecole Spéciale d'Architecture.

Elle implique l'engagement sans réserve de la part du candidat à la formation, de ses parents ou de son représentant légal, de respecter les clauses et les conditions du présent règlement.

Art.1 : Droit de rétractation

Si le candidat souhaite se rétracter, il doit le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Ecole Spéciale d'Architecture dans les quatorze (14) jours de la conclusion du présent contrat. Il exercera ce droit de rétractation en informant l'Ecole Spéciale d'Architecture de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration de ce délai, du formulaire joint aux présentes, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Dans cette hypothèse, les frais de formation acquittés lui seront remboursés conformément aux dispositions de l'article L.221-24 du Code de la consommation.

En cas de rétractation hors délai, les frais de formation versés à l'Ecole Spéciale d'Architecture resteront acquis à cette dernière.

Art.2 : Démission ou abandon pour motif légitime et impérieux

Tout désistement en cours de formation pour motif légitime et impérieux (tels que : impossibilité médicale de plus de trois semaines dûment justifiée) et/ou force majeure donnera lieu au remboursement par l'Ecole Spéciale d'Architecture des frais acquittés, sous réserve d'une retenue qui sera fixée par le directeur en fonction du prorata du temps écoulé depuis le début de la formation.

Art.3 : Echec au bac

Les frais de formation acquittés seront remboursés sur preuve de l'échec du candidat, constituée par son relevé de notes du baccalauréat.

Art.4 : Il ne pourra être consenti ni réduction, ni remboursement de tout ou partie des frais d'études en cas d'absence, de départ volontaire ou d'exclusion temporaire ou définitive.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus

Données personnelles

Les données collectées par ce formulaire sont indispensables au traitement par l'ESA de votre inscription, et à l'exécution du contrat d'inscription souscrit auprès de notre établissement. Elles seront conservées pour une durée de trois ans à compter de la dernière inscription, sans préjudice des obligations de conservation ou délais de prescription légaux. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, et d'un droit à la portabilité concernant ces données qui s'exerce par mail : inscription@esa-paris.fr ou par courrier à notre établissement, à son adresse postale. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, si vous considérez que nous n'avons pas respecté vos droits. Vous trouverez toutes les informations relatives à notre Politique de confidentialité sur le site www.esa-paris.fr.